

# Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal

## Le Maire de la ville de SEBOURG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants,  
VU le Code de la voirie routière,  
VU la demande en date du 28/02/2024, par laquelle l'entreprise MAZZOLINI sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer une base de vie suite aux travaux d'extension de l'école de l'Aunelle,

### ARRETE :

**Article 1 :** L'entreprise MAZZOLINI est autorisée à occuper une partie du trottoir de la rue de l'Ecole (de l'intersection des rues Samuel Paty et de l'Ecole au portail de l'Ecole de l'Aunelle) pour l'emplacement d'une base de vie à partir du 5 mars 2024 et pour la durée des travaux.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'à la fin des travaux susdits. Elle est personnelle, incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite.

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser le passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation.

**Article 5 :** La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de Sebourg et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise MAZZOLINI de Fresnes sur Escaut.

Fait à Sebourg, le 29 février 2024

Publié sur le site Internet le 01.03.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
01.03.2024 Numéro unique de télétransmission  
ID 059-215905597-20240229-  
240301\_A1039SY-AR



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER